

Le blanchiment des abris

Le soleil et la chaleur que nous attendions tous sont enfin de retour, il faut désormais penser à blanchir les abris !

Les températures à l'intérieur des serres sont souvent trop importantes malgré les systèmes d'aération. Lorsque le soleil traverse les parois des abris, l'air intérieur se réchauffe très rapidement. Les plantes se mettent alors en alerte et stoppent leur développement végétatif.

Toutes les cultures peuvent être blanchies, en effet, d'importants dégâts notamment sur les plus sensibles apparaissent tels que des coulures de fruits, des coups de soleil sur les fruits ainsi que des nécroses apicales, des brûlures de tête ...

AVANTAGES

- Associé à des bassinages, le développement des acariens est retardé et le travail des bourdons est amélioré ;
- Réduction du rayonnement lumineux et abaissement des températures de 5°C environ par rapport à une serre non blanchie ;
- Diminution des besoins en eau des plantes → Prévoir une baisse de l'irrigation suite au blanchiment (20 à 30% de moins) ;
- Les plantes sont moins stressées et conservent une meilleure tenue en période estivale ;
- Meilleure protection des bâches de serre ce qui aide à augmenter leur durée de vie potentielle ;
- Amélioration des conditions de travail du personnel.

CONDITIONS D'APPLICATIONS

- La température ne doit pas dépasser 25°C
- Il est important de le faire en l'absence de vent pour obtenir une application la plus régulière possible : vitesse maximum de 5 m/s
- Taux d'humidité de 60% environ
- Les bâches doivent être sèches et pas de pluie annoncée dans les 24 heures afin d'éviter le lessivage
- Diluer préalablement l'argile puis verser la solution dans le pulvérisateur et compléter en eau puis homogénéiser ;
- L'argile étant abrasive, il faut maintenir l'agitation dans la cuve pendant la préparation et l'application. Privilégier l'utilisation d'un pulvérisateur équipé d'une pompe à piston-membrane et éviter les pompes à piston.

PRODUITS UTILISES

Peintures d'ombrage (usage autorisé en AB)

Permet d'obtenir un taux d'ombrage variable entre 45 et 80%, en fonction de la dilution réalisée et déterminée par l'espèce cultivée. Les produits proposés sur le marché ont des spécificités et sont fabriqués à partir de carbonate de calcium et résine acrylique (origine pétrolière, biodégradabilité totale annoncée en 2 ans) :

- Produits « normaux » : plus facilement lessivé par les pluies ;
- Produits horticoles (davantage de résine acrylique) : adhérence renforcée, à réserver à la 1ère application ; un déblanchiment à l'automne est très souvent nécessaire ;

- Produits photo-sélectifs : Limitent les montées en température tout en conservant de la lumière. Ils sont mieux adaptés aux alternances de périodes ensoleillées et couvertes. Ces produits pénaliseront beaucoup moins ou peu la plante en période peu lumineuse mais nécessiteront un déblanchiment à l'automne.

Une alternative à ces produits existe : l'argile

L'argile blanche

La pulvérisation d'argile blanche calcinée (kaolinite) est autorisée en AB et pratiquée en arboriculture comme barrière physique contre certains ravageurs. L'argile est plus écologique et plus économique. Avec 2 à 3 applications réalisées au cours de la saison, la tenue paraît être suffisante. L'argile se lessive bien par les pluies d'automne.

QUELLES DOSES ?

Volume d'eau par hectare varie de façon considérable selon le type de serre, le moyen utilisé pour l'appliquer, la vitesse d'avancement

- 1000 litres à 2000 litres/ha : mouillage suffisant et répartition homogène !

Ombrage léger

- Produits commerciaux spécifiques :
1 bidon de 25 kg pour 200 litres d'eau équivalent à une densité de 10 g/m²
- Argile :
5% (2 passages), avec un mouillage de 2000 l/ha, soit 160 kg/ha

Ombrage intensif

- Produits commerciaux spécifiques :
1 bidon de 25 kg pour 100 à 150 litres d'eau équivalent à une densité de 13 à 20 g/m²
350 kg/ha maximum
- Argile :
8% (1 seul passage), avec un mouillage de 2000 l/ha, soit 200 kg/ha

MODE D'EMPLOI

On procède en général à 2 applications, si la météo le permet :

- 1ère application en mai : à faible dose sur toute la surface, ou seulement sur les côtés les plus exposés.
- La 2ème application en juin à dose normale sur la totalité de l'abri.

Sources : CDA2B, refBio PACA, CDANouvelle-Aquitaine